Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601003-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 janvier 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Abstentions :
Pour : 17
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le 30 janvier à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Etaient présents : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. BARRE, M. LE GUILLOU, M. BOTHOREL, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme FRANCIUS, Mme CORNEC, Mme LE BRIS, M. BIGER, Mme-MOUEZANT, Mme TREBERN, M. TUAL

Etaient absents : Mme. CLOTEAUX (pouvoir à Mme FLOCHLAY), Mme MARREC, Mme PLISSONNEAU (pouvoir à M. BOTHOREL), Mme DANEL

Secrétaire de séance nommé : Stéphane BARRE

Mode de de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 24/01/2026 Affiché le 03/02/2026 Transmis le 03/02/2026

Délibération n°26-01-003

Objet : Aménagement des rue Max Jacob, chemin de Kerveur-Vihan et Hameau de Kergaben Huella – attribution des marchés

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'opération d'aménagement des rues max Jacob, Chemin de Kerveur-Vihan et Hameau de Kergaben Huella, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans deux journaux d'annonces légales et la plateforme e-megalis le 20 novembre 2025.

La date limite de remise des offres a été fixée au 1er décembre 2025.

Les prestations font l'objet de 2 lots.

6 offres ont été déposées dans les délais.

La réunion de la Commission d'appel d'offres a eu lieu le samedi 17 janvier 2026, et a consisté en l'examen du rapport d'analyse des offres transmis par le cabinet « CIT », maître d'œuvre.

Après analyse du lot 2, la commission a décidé de déclarer ce lot sans suite pour les motifs suivants :

- le DQE mentionnait dans le poste **7 – mobilier**, la fourniture d'abribus et d'abris-vélos. Or tout ce qui concerne le transport est de compétence communautaire.

La suppression de ce poste faisant varier le prix du lot 2 de plus de 30 % du marché, la CAO a décidé de relancer ce lot.

Il rappelle que les critères de sélection étaient pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 30 %
- Délais de réalisation : 10 %

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601003-DE

Le Conseil Municipal, par 18 voix,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre,

- Vu les critères de sélection préétablis dans l'appel d'offre,

- Vu les propositions des entreprises,

	Montant HT
1 –Terrassement – Voirie – Réseau d'eaux pluviales	
- LE ROUX TP – Landudec	**563 650,60**

- ATTRIBUE le marché (lot 1) à l'entreprise ci-dessus désignée pour un montant de **563 650,00 € HT,**

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir.

Stéphane BARRE, Secrétaire de séance

Christian CORROLLER, Maire





Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601003-DE